Décision 18-DCC-190 du 06 novembre 2018

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés Gunnebo France, Gunnebo Belgium et Gunnebo Luxembourg par les fonds OpenGate

Posted on: 07 novembre 2018 | Secteurs :

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Sté OpenGate
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)

Stés Gunnebo France, Gunnebo Belgium et Gunnebo Luxembourg

Lire

Le texte intégral 33.98 Ko